



COMMUNIQUE DE PRESSE

08/04/2020

En pleine crise sanitaire, sans prévenir, au moment où les agences de contrôle de la qualité de l'air ont fait connaître leurs recherches sur la présence de pesticides d'origine agricole dans l'air, les préfets de 25 départements valident une charte défendue par la FNSEA qui divise par deux les distances de précaution pour pulvériser des pesticides. Validation sans concertation avec les élus locaux, les associations environnementales et encore moins les riverains !

Le Collectif des Maires anti-pesticides rappelle qu'il a saisi le conseil d'Etat pour le manque de protection des riverains face aux pesticides de synthèse suite aux distances ridicules qui ont été définis dans l'arrêté et le décret ministériel du 27 décembre 2019 concernant l'éloignement entre les épandages et les habitations.

Réduire encore ces distances est d'autant plus scandaleux que les pesticides sont réputés fragiliser les bronches, ce qui en période de coronavirus augmente les risques pour les populations.

Le Collectif des Maires anti-pesticides demande une suspension de ces chartes et la mise en place d'un plan national pour une agriculture sans pesticide.

Contact presse : Florence Presson : 06 15 94 63 04 & Daniel Cueff : 06 82 39 89 11

Renseignements : www.maireantipesticide.fr / contact@maireantipesticide.fr